



**ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUBS AVB (APC)
DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008 A LAUSANNE
(CH. MAILLEFER 35, BATIMENT DU SEPS)**

PROCES-VERBAL

Le Président Central, M. Yves MEYLAN, ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux représentants des clubs convoqués.

Se sont excusés :

M. Roland Bandi, Responsable de l'homologation

Club Romanel Basket

ORDRE DU JOUR

Adopté sans modification.

1.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Sont nommés :

Organe de contrôle :

M. Thony PEREY, Président de la Commission Discipline et Protêt

Scrutateurs :

M. André SCHIESSER (Pully Basket)

M. Jean-Marc SOUTTER (Aigle Basket)

SITUATION DE L'ASSEMBLEE

Clubs convoqués :

28 clubs actifs	(droit de vote sur comptes & budgets)
1 nouveau club (BC Slavia)	(droit de vote sur budgets uniquement)
1 club en congé 2 ^{ème} saison (NWO Basket)	(sans droit de vote)

Clubs présents :

22 clubs avec droit de vote

15 clubs à 2 voix	(carton de vote vert)
6 clubs à 1 voix	(carton de vote jaune)
1 club à 1 voix	(carton de vote jaune « B »)
1 club sans droit de vote	

Total des voix :

COMPTES 36 voix

BUDGETS 37 voix

Clubs absents

Romanel Basket (excusé)

DEL Basket

Echallens BC

Eclépens BC

Lausanne Basket

PM Lausanne

Urba BBC

2.- RESULTATS DES COMPTES GENERAUX AVB - saison 2007/2008

(pages 1 à 5 du fascicule remis à tous les clubs avec la convocation)

M. Y. Meylan, Pdt relève que la perte de CH 3'631.00 est légèrement supérieure à ce qui avait été budgété.

M. J.M. Boog, Trésorier signale que les clubs débiteurs ont réglés les montants dus et donne quelques explications concernant les différents postes du bilan.

Fonds du sport

M. J.M. Boog rappelle que le montant alloué par le Fonds du sport est utilisé principalement pour les activités des sélections et encourage vivement les membres à jouer à la Loterie Romande.

Aucune intervention.

3.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB ET DE LA CAISSE DE COMPENSATION ARBITRAGE - saison 2007/2008

(pages 6 à 9)

Caisse des Arbitres

M. Y. Meylan annonce une perte de CHF 2'509.05 et un solde en Caisse de CHF 7'226.60.

M. J.-F. Zay, trésorier de la CA explique que la perte est due au fait que la Commission des Arbitres a dû organiser plusieurs cours arbitres et relève que, malheureusement, beaucoup de candidats ont arrêté leur formation en cours de route pour différentes raisons.

M. C. Santi (Renens Basket) demande si la manière de donner les cours est satisfaisante étant donné le grand nombre d'échecs.

M. B. Vanderstraeten, Pdt de la CA informe qu'il a réfléchi à une autre formule et annonce que pour la saison prochaine un cours centralisé sera organisé en Valais en collaboration avec les autres associations de la COBB.

Il signale que certains candidats ne suivent pas les cours et précise également que quelques arbitres nommés en janvier ont démissionné en fin de saison.

Il relève qu'il est difficile à trouver des personnes motivées pour l'arbitrage.

M. M. Pollak (Gland) soulève le problème des comportements agressifs de certains entraîneurs, joueurs et public vis-à-vis de ces jeunes arbitres.

M. B. Vanderstraeten demandera aux experts de la CA de les suivre plus régulièrement selon leur disponibilité.

Arbitres REF

M. M. Horacsek (La Tour) demande si l'arbitre doit encadrer le REF lors des matchs.

M. B. Vanderstraeten informe que l'arbitre est censé faire un rapport mais qu'il n'a pas reçu d'instructions pour l'encadrement du REF.

Il fait savoir que, dès cette saison, des arbitres de la CA suivront les matchs qui sont sifflés par les REF.

4.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DISCIPLINE ET PROTET AVB - saison 2007/2008

(pages 10 et 11)

M. J.M. Boog informe que l'excédent de CHF 3'472.65 est destiné à la formation des jeunes et qu'il sera viré à la Caisse AVB.

M. Y. Meylan explique que le compte débiteur de CHF 3'200.00 concerne les personnes qui sont suspendues et qui n'ont pas encore réglé leurs amendes.

Pas d'intervention.

5.- RAPPORTS DES VERIFICATEURS DES COMPTES

(Séance tenue le lundi 10 novembre 2008, avec les représentants des clubs Vevey Riviera Basket/rapporteur, Pully Basket/membre et Aigle Basket/suppléant)

M. René Cudré-Mauroux de Vevey Riviera Basket (rapporteur) lit les rapports :

- a) sur les comptes généraux de l'AVB
- b) sur les comptes de la Caisse des arbitres vaudois
- c) sur les comptes de la Caisse de compensation arbitrage
- d) sur les comptes de la Commission de Discipline et Protêt

qui, tous, sont conformes aux statuts de l'AVB et remercie les trésoriers pour leur excellent travail.

Aucune intervention sur ces quatre documents.

6.- - VOTATIONS SUR LES COMPTES 2007/2008

Comptes généraux de l'AVB

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptes de la Caisse des arbitres vaudois

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptes de la Caisse de Compensation Arbitrage

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptes de la Commission de Discipline et Protêt

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

- DECHARGE AUX VERIFICATEURS ET RESPONSABLES CONCERNES

donnée à l'unanimité.

7.- PRESENTATION DU BUDGET GENERAL AVB - saison 2008/2009

(pages 12 et 13)

M. J.M. Boog signale que le budget est légèrement inférieur par rapport à la saison passée et donne quelques explications.

M. Y. Meylan informe que M. Marcel Parietti, délégué au sport associatif a annoncé lors de la séance des Associations sportives que le Fonds du Sport attribuera à l'AVB le même montant que l'année passée.

8.- PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB - SAISON 2008/2009

(page 14)

M. J.-F. Zay informe que la Commission des Arbitres a commandé les nouveaux règlements et qu'une offre a été demandée pour l'achat de nouveaux maillots d'arbitre.

Il répond aux diverses questions.

Défraiements kilométriques des déplacements des arbitres vaudois

(proposition de la CA, remis à tous les clubs avec la convocation)

M. B. Vanderstraeten, Pdt de la CA donne quelques explications et informe que l'augmentation à 65 centimes le km est prévue à partir du 1^{er} janvier 2009.

Il rappelle que le montant (CHF 10.00) des frais de déplacement en ville ne sera pas modifié.

9.- VOTATIONS SUR LES BUDGETS 2008/2009

Budget général AVB

Le budget est accepté à l'unanimité.

Budget de la Commission des Arbitres AVB

Le budget est accepté à l'unanimité.

Défraiements kilométriques des déplacements des arbitres vaudois

L'augmentation, de 50 à 65 centimes le km à partir du 1^{er} janvier 2009, est acceptée à l'unanimité.

10.- **DIVERS**

M. Y. Meylan annonce que la 1^{ère} journée des matchs de qualification de la Coupe Vaudoise « Jeunesse » se déroulera le dimanche 23 novembre à Gland.

CHAMPIONNATS COBB

M. R. Vez (Morges Basket) demande pour quelle raison la COBB n'a pas répondu à leur courrier concernant les matchs qui ont été fixés pendant les vacances scolaires vaudoises.

M. M. Berthet, Directeur de la COBB fait remarquer que le contenu de la lettre faisait part de doléances et ne demandait pas de réponse.

Il explique que du 26 septembre au 2 novembre la période des vacances scolaires est différente dans chaque canton et qu'il n'est pas possible d'attendre le début du mois de novembre pour fixer les matchs.

Il rappelle que les clubs avaient un délai pour faire les changements sans frais.

Il conçoit que cette solution n'est pas idéale et informe que la COBB étudiera une nouvelle formule pour la saison prochaine.

Tournoi qualificatif COBB

M. C. Nicolet (Blonay Basket) fait remarquer que l'attribution des places n'était pas équitable et demande des explications.

M. Michel Berthet précise que l'attribution des places a été établie selon le classement de la saison passée et qu'il n'y a pas de tête de série.

M. C. Nicolet rappelle que le club de Blonay Basket a écrit à la COBB et regrette que la seule réponse reçue fût un simple SMS.

M. Michel Berthet se renseignera et répondra au club.

M. M. Horacsek (La Tour) demande des renseignements concernant la qualification de deux équipes de même catégorie aux tournois qualificatifs.

M. M. Berthet rappelle que selon les directives le 1^{er} match est qualificatif pour le tournoi COBB et informe que le club pouvait faire jouer leurs joueurs dans les deux équipes lors du tournoi qualificatif vaudois.

Effectif des équipes

M. M. Berthet relève un manque d'effectif féminin et incite les clubs à trouver des filles.

M. F. Ndoh (NWO Basket) constate aussi une diminution des équipes dans la catégorie « Ecoliers »

M. M. Pollak (BBC Gland) suggère de promouvoir le basket plaisir pour les petits.

On relève que les clubs ont de la peine à trouver des animateurs.

Demande de surclassement

Mme M.-R. Fernandez (Esp. Pully) demande pour quelle raison le club doit verser un montant de CHF 200.00 pour un surclassement.

M. M. Berthet répond que ce montant est demandé dans le but de limiter les demandes et rappelle l'aspect négatif des surclassements.

Tarif des licences

M. F. Ndoh demande pourquoi le prix des licences « Minimales et Ecoliers » a augmenté à CHF 25.00.

M.M. Berthet informe que l'augmentation est destinée pour le financement des équipes nationales.

Arbitrage

M. M. Pollak estime qu'il est nécessaire d'avoir une bonne formation continue pour les jeunes arbitres.

M. B. Vanderstraeten rappelle que les experts (anciens arbitres) les suivront plus régulièrement.

On fait remarquer que les commissaires doivent aider les jeunes arbitres minis lors des visionnements.

Fautes antisportives

Mme M.-R. Fernandez demande des renseignements au sujet de la nouvelle règle des 2 fautes antisportives > un match de suspension.

M. M. Berthet informe que l'arbitre doit envoyer un rapport à l'AVB.

Mme M.-R. Fernandez demande si l'on peut racheter une faute disqualifiante au niveau de l'AVB.

M. M. Voide, Vice-Président Technique en discutera avec la Commission Discipline et Protêt.

Finales des Coupes Vaudoises « Minimes et Ecoliers »

M. F. Ndoh estime qu'il y avait trop de matchs programmés.

M. M. Berthet regardera pour changer la formule.

Assemblée Générale AVB 2009

M. Y. Meylan annonce la date de l'Assemblée Générale de l'AVB :

- jeudi 11 juin 2009 à Nyon

Le Président Central clôt l'Assemblée à 22h00 et invite les représentants des clubs à une verrée offerte par l'AVB.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
COMITE CENTRAL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, le 10 décembre 2008/mjm